

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le rapport d'analyse des offres pour les marchés de travaux dans le cadre de la réalisation d'équipements sportifs est présenté à l'assemblée par le maître d'œuvre de l'opération.

Les 3 lots sont examinés successivement :

- Lot 1 – Piste d'athlétisme-terrain synthétique-tennis-parkings-aménagements divers
- Lot 2 – Eclairage
- Lot 3 – Construction d'un espace de convivialité

Les membres du Comité approuvent les conclusions des rapports d'analyse des offres, pièces annexées au procès-verbal de la séance, à savoir :

- Rapport d'analyse des offres – Lot n°1
- Rapport d'analyse des offres – Lot n°2
- Rapport d'analyse des offres – Lot n°3

En conclusion, il est rappelé que le choix des attributaires sera validé au moyen d'une décision de la Présidente qui sera prise dans la semaine.

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Rapporteur : Madame SCOLAN

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Rapporteur : Madame SCOLAN

Depuis la loi «Administration Territoriale de la République» (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au Journal Officiel du 8 août 2015 a renforcé l'information des élus.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est à noter également que, désormais, le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte du fait qu'il s'est tenu, ce au moyen d'une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les membres du Syndicat sur l'évolution financière de celui-ci en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

I – LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT

A - L'AUTOFINANCEMENT

Les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de l'établissement, et de mesurer ses marges de manœuvre financières et sa capacité d'autofinancement.

Définitions :

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. C'est elle qui constitue l'autofinancement.

Le Syndicat reconstitue graduellement son épargne nette. Ainsi, le résultat de clôture devrait s'établir, dans l'attente de la communication du Compte de Gestion, à un excédent de 700 072.52 € pour 2018, pour seulement 61 116.78 € de dépenses restant à réaliser, dont 51 810.00€ pour la seule réhabilitation du complexe.

Compte tenu des montants déjà engagés pour cette opération et du fait qu'elle sera réalisée intégralement au cours de l'année 2019, il est proposé d'inscrire cette année le solde de l'enveloppe, soit 4 050 000.00 €.

Ces dépenses seront principalement financées grâce au recours à l'emprunt, à l'autofinancement et aux subventions notifiées, ou en attente de notification, pour la réalisation des travaux.

Le tableau de la page suivante retrace l'évolution passée et prévisionnelle, sur la période 2016 à 2022, des principales composantes de la situation financière du Syndicat, dont les dépenses et recettes réelles, la dette, l'épargne et la capacité d'équipement.

PROSPECTIVE SYNDICAT DU STADE 2016-2022

	2016	% EVOL	2017	% EVOL	2018	% EVOL	2019	% EVOL	2020	% EVOL	2021	% EVOL	2022	% EVOL
1	RECETTES DE FONCTIONNEMENT													
	59 442	421,53%	1 106	-51,65%	1 194	75,97%	1 419	1,50%	1 440	1,50%	1 462	1,50%	1 484	1,5%
	18 000	0,00%	363 383	20,87%	163 000	-72,91%	163 000	0,00%	50	0,00%	50	0,00%	515	0,00%
	21 252	0,00%	1 181 229	-86,33%	2 479	-80,36%	500	3,00%	500	0,00%	500	0,00%	515	3,00%
	1 161 388	0,82%	1 161 229	0,00%	1 161 348	0,20%	1 161 300	0,00%	1 161 300	0,00%	1 161 300	0,00%	1 161 300	0,00%
	1 339 126	5,26%	1 548 565	15,64%	1 265 221	-18,30%	1 163 219	-8,06%	1 163 245	0,00%	1 163 272	0,00%	1 163 299	0,00%
	124 179	-21,53%	321 859	87,38%	167 318	-47,63%	195 000	3,00%	198 000	2,00%	202 879	2,35%	205 936	2,00%
	392 239	-2,23%	324 026	-13,21%	369 388	14,31%	323 000	-1,00%	323 000	0,00%	469 342	3,00%	415 288	-9,00%
	24 521	26,39%	21 143	-13,81%	21 143	0,00%	25 000	3,00%	25 000	0,00%	25 462	2,00%	23 897	-5,00%
	89 485	-	78 660	-12,10%	68 328	-13,19%	57 979	-20,01%	47 855	-42,01%	37 774	-20,97%	27 462	-27,30%
	-	-	-	-	1 191	-31,42%	12 800	3,00%	12 928	3,00%	13 057	3,00%	13 188	1,00%
	632 777	-10,6%	673 310	6,4%	666 683	-9,9%	652 800	14,2%	674 013	-2,7%	650 313	0,9%	686 319	0,9%
3	706 349		873 255		658 538		470 419		489 232		482 959		476 780	
4	CAPITAL DE LA DETTE													
	347 533		310 638		303 573		295 179		260 023		261 341		303 365	
	-		-		-		50 000		174 590		185 055		155 089	
	347 533	-4,82%	310 638	10,62%	303 573	-2,27%	346 129	14,02%	434 663	25,58%	426 406	-1,90%	360 424	-15,47%
5	358 816		564 617		354 365		124 290		34 363		56 552		116 357	
6	362 657		588 273		356 770		131 202		643 096		162 046		142 939	
7	RECETTES D'INVESTISSEMENT													
	-		-		-		3 200 000		-		-		-	
	3 821		23 656		1 826		6 912		598 827		105 493		26 582	
	-		-		-		-		-		-		-	
	-		-		-		256 500		-		-		-	
	288 614		196 011		632 794		-		-		-		-	
	292 435		219 667		634 599		3 463 412		588 527		105 493		26 582	
8	127 491		187 155		220 068		769 496		643 096		162 046		142 939	
9	923 760		597 129		769 496		3 587 702		643 096		162 046		142 939	
	Programme d'équipement													

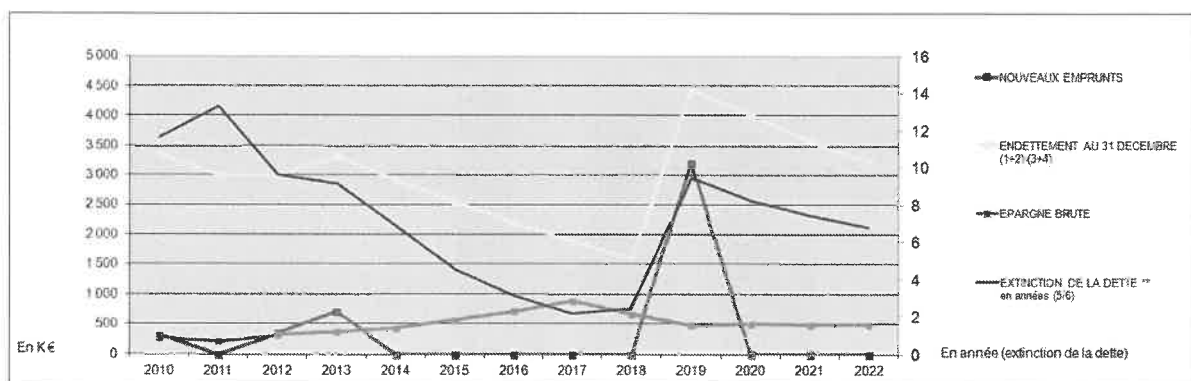
B - LA DETTE

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours/épargne brute de l'année en cours.

Le Syndicat n'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 6 ans, on a pu constater un désendettement progressif, ces dernières années. Cette situation va permettre la mobilisation, en 2019, de l'emprunt nécessaire aux travaux, soit 3 200 000,00 €.

Evolution de la dette

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 ENDETTEMENT AU 1er JANVIER	3 391 754	3 356 779	2 997 200	2 998 812	3 317 595	2 911 912	2 546 796	2 199 263	1 888 625	1 585 052	4 438 923	4 004 260	3 577 854
2 NOUVEAUX EMPRUNTS	325 000	0 000	350 000	700 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	3 200 000	0 000	0 000	0 000
3 REMBOURSEMENT DU CAPITAL	359 975	359 579	348 388	381 217	405 683	365 116	347 533	310 638	303 573	346 129	434 663	426 406	360 424
5 ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE (1+2)-(3+4)	3 356 779	2 997 200	2 998 812	3 317 595	2 911 912	2 546 796	2 199 263	1 888 625	1 585 052	4 438 923	4 004 260	3 577 854	3 217 430
6 EPARGNE BRUTE	289 004	225 161	312 554	363 948	424 564	564 718	706 349	875 255	658 538	470 419	489 232	482 959	476 780
7 EPARGNE NETTE	-70 971	-134 418	-35 834	-17 289	18 881	199 602	358 816	564 617	354 965	124 290	94 569	56 552	116 357
8 EXTRACTION DE LA DETTE ** en années (5/6)	11,62	13,31	9,59	9,12	6,86	4,51	3,11	2,16	2,41	9,44	8,18	7,41	6,75



II – LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Compte tenu de ce qui précède et des projets d'investissement ambitionnés, l'équilibre budgétaire pour 2019 peut être envisagé de la façon suivante :

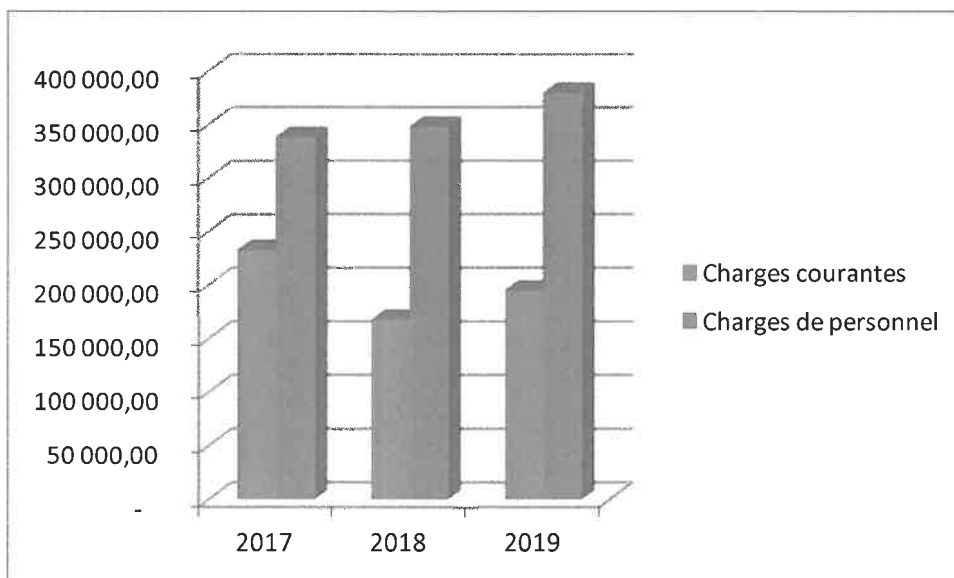
A - FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges de fonctionnement courantes	195 000,00	Contributions syndicales	1 161 300
Charges de personnel	380 000,00	Remb. Assurance du personnel/ASP	500,00
Intérêts de la dette (dont une échéance emprunt nouveau)	82 000,00	Produit divers	1 000,00
Intérêts ligne trésorerie et icne	12 800,00	FCTVA	419,00
Autres charges	23 000,00	Excédent de fonctionnement reporté 2018	0,00
Amortissement	43 000,00		
Autofinancement (023)	427 419,00		
TOTAL	1 163 219,00	TOTAL	1 163 219,00

La plus grande partie des recettes de la section de fonctionnement est assurée par les **contributions directes fiscalisées**.

Il est proposé, comme en 2018, de maintenir les contributions au niveau du produit fiscal effectivement perçu l'année dernière, soit la somme de 1 161 300,00 €.

Ce montant est suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement, tant en matière de charges courantes que de charges de personnel.



B - INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Capital de la dette	347 000,00	Autofinancement (021)	427 419,00
Déficit d'investissement		Amortissement	43 000,00
<u>Opération: travaux de réhabilitation du complexe</u>		Emprunt 2019	3 200 000,00
Travaux	4 050 000,00	FCTVA (sur dépenses 2018)	6 911,48
Restes à réaliser 2018 sur opération	51 810,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	471 450,23
<u>Autres dépenses d'équipement</u>		Excédent d'investissement 2018 reporté (001)	228 622,29
Matériel sportif et mobilier	40 000,00	Subvention département	225 000,00
Travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments et des abords	50 000,00	Subvention département	31 500,00
Grosses réparations	20 000,00	Subvention Région	En cours d'instruction
Aménagement Club House Pétanque	25 786,22	Subvention CNDS	En cours d'instruction (2ème instance)
Extension réseau vidéosurveillance	40 000,00	Subvention FFF	En cours d'instruction
Restes à réaliser 2018 sur autres dépenses	9 306,78		
TOTAL	4 633 903,00	TOTAL	4 633 903,00

DEPENSES

Concernant les dépenses d'équipements, outre les restes à réaliser de 2018 (61 116,78 €), cette année verra l'achèvement des travaux de réhabilitation du complexe qui comprennent la création d'un terrain synthétique avec une piste d'athlétisme de 4 couloirs, la réfection de la piste d'élan du saut en longueur, le déplacement de l'aire de lancer de poids, la création d'un espace de convivialité (type Club House) à proximité de la tribune et du terrain de football synthétique existant.

Ces travaux englobent aussi la réhabilitation des courts de tennis en terre battue n°1-2 et 3 ainsi que la réalisation d'un parking et d'un accès aux équipements sportifs ce qui entrainera l'aménagement de nouveaux flux de circulation.

A ces nouvelles propositions, il convient d'ajouter les travaux pour l'aménagement du club house pétanque ainsi que l'extension du réseau de vidéosurveillance, la mise en accessibilité des bâtiments et des abords, les grosses réparations, la mise en conformité des chaufferies et des bâtiments, ainsi que l'acquisition de matériel sportif et mobilier.

RECETTES

Les investissements seront principalement financés par l'emprunt (3 200 000,00 €), l'excédent de fonctionnement capitalisé (471 450.23 €), l'excédent d'investissement reporté (228 622.29€), l'autofinancement et les subventions qui sont, notifiées pour certaines, et en cours d'instruction pour d'autres. Le niveau modéré des dépenses d'équipement réalisées en 2018 a pour conséquence directe un faible montant de FCTVA à percevoir (6 911,48 €).

VU la note présentant la situation financière et les orientations budgétaires du Syndicat Intercommunal en Vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade à Deuil-la-Barre pour l'année 2018,

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 07 août 2015,

Le COMITE SYNDICAL, après un large débat, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), annexé à la présente délibération, et du fait qu'un Débat d'Orientation Budgétaire s'est ensuite tenu sur cette base.

03 – AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Rapporteur : Madame SCOLAN

Le budget primitif de l'exercice 2019 ne pourra être voté qu'à partir du 15 mars prochain. Or, l'avancement de l'opération de réhabilitation va nécessiter d'engager des crédits avant cette date.

Dans ce cas, les dispositions légales relatives à la consommation de crédits avant le vote du budget primitif des collectivités territoriales sont les suivantes (Article L1612-1 du CGCT) :

- En section de fonctionnement, l'ordonnateur est en droit jusqu'à l'adoption du budget primitif de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, sans autorisation spéciale de l'assemblée délibérante.
- En revanche, les dépenses d'investissement (travaux, biens d'équipements) de l'exercice ne peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget primitif qu'après autorisation de l'assemblée délibérante, et dans la limite de 25% des crédits d'investissements inscrits au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette en capital. Les recettes d'investissement sont exécutées sans autorisation préalable.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Afin de ne retarder ni le calendrier de passation des marchés de 2019 ni, plus généralement, les acquisitions d'équipements ou les opérations de travaux, il est proposé au Comité syndical d'appliquer ces dispositions en autorisant Mme La Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 avant l'adoption du budget primitif 2019, dans la limite de 25 %

des dépenses d'investissement, selon le niveau de vote par chapitre et opération :

	Libellé	Crédits ouverts en 2018	Limite autorisée en 2019
Chapitre 20	Frais d'études et Logiciels	13 576,22	3 394,06
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (acquisitions/installations)	110 404,00	27 601,00
Chapitre 23	Travaux en cours - construction	20 700,00	5 175,00
Opération 2018001	Travaux d'aménagement d'équipements sportifs	471 414,01	117 853,50

Le budget étant l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice, la contraction de nouveaux emprunts doit attendre le vote du budget primitif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-2,

VU le budget primitif 2018 voté lors du comité syndical du 13 mars 2018,

CONSIDERANT la nécessité de procéder jusqu'au vote du budget primitif 2019 aux dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts dans le budget 2018,

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite des montants suivants :

	Libellé	Crédits ouverts en 2018	Limite autorisée en 2019
Chapitre 20	Frais d'études et Logiciels	13 576,22	3 394,06
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (acquisitions / installations)	110 404,00	27 601,00
Chapitre 23	Travaux en cours - construction	20 700,00	5 175,00
Opération 2018001	Travaux d'aménagement d'équipements sportifs	471 414,01	117 853,50

**04 – MODALITES D'APPLICATION, POUR L'ANNEE 2019, DE LA DELEGATION
DONNEE AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT EN MATIERE DE LIGNE DE
TRESORERIE**

Rapporteur : Madame SCOLAN

Par délibération du 28 Avril 2014, le Comité Syndical a déterminé les compétences qu'il entendait déléguer au Président et au Vice-président en application des articles L 5211-10 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces mêmes délibérations délèguent au Président et au Vice-président la réalisation des lignes de trésorerie, sous réserve que le Comité Syndical définisse pour la durée du mandat, par délibération spécifique, le montant maximum autorisé.

Bien que le Syndicat soit dans une situation de désendettement et d'amélioration de sa trésorerie, plus aucune avance n'est désormais versée entre le 1^{er} janvier et le 15 juillet. Afin de prévenir le risque de manque de trésorerie permettant le paiement des factures liées aux travaux de réhabilitation du complexe, il convient de prendre cette délibération permettant une souplesse en début d'année.

L'objet de cette délibération est donc de définir cette limite annuelle, qu'il est proposé de fixer à 1 000 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération du 28 Avril 2014, déterminant les compétences que le Comité Syndical entendait déléguer au Président et au Vice-président en application des articles L 5211-10 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de ligne de trésorerie et d'emprunt,

CONSIDERANT la nécessité de définir pour l'année 2019 par délibération spécifique, le montant maximum pour lequel le Président et le Vice-président sont autorisés à recourir à une ouverture de crédit de trésorerie,

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 1 000 000 € (UN MILLION D'EUROS) le montant maximum pour lequel le Président et le Vice-président sont autorisés à recourir à une ouverture de crédit de trésorerie, et ce, pour l'année 2019.

**05 – MODALITES D'APPLICATION, POUR L'ANNEE 2019, DE LA DELEGATION
DONNEE AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT EN MATIERE D'EMPRUNT**

Rapporteur : Madame SCOLAN

Par délibération du 04 février 2019, le Comité Syndical a déterminé les compétences qu'il entendait déléguer au Président et au Vice-président en application des articles L.5211-10 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération délègue au Président et au Vice-président la réalisation des emprunts, sous réserve que le Comité Syndical définisse chaque année, par délibération spécifique, le montant maximum autorisé.

L'objet de cette délibération est donc de définir cette limite, qu'il est proposé de fixer au niveau de l'autorisation budgétaire 2019, à savoir 3 200 000,00 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération du 04 février 2019 déterminant les compétences que le Comité Syndical entendait déléguer au Président et au Vice-président en application des articles L 5211-10 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'emprunt,

CONSIDERANT la nécessité de définir chaque année, par délibération spécifique, le montant maximum pour lequel le Président et le Vice-président sont autorisés à recourir à l'emprunt,

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 3 200 000 € (TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS) le montant maximum pour lequel le Président et le Vice-président sont autorisés à souscrire un emprunt destiné au financement des investissements prévus par le Budget Primitif 2019.

**06 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE
INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG)**

Rapporteur : Madame SCOLAN

Dans le cadre de leur obligation de prendre en charge les conséquences financières des risques statutaires tels que les décès, accidents de travail et longues maladies de leurs agents publics, les collectivités territoriales peuvent

souscrire un contrat d'assurance afin de couvrir ces évènements. Ce contrat doit être négocié selon la procédure de marchés publics, quel que soit le montant du marché.

La loi du 26 janvier 1984 prévoit que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) a souscrit depuis 1992, pour le compte des collectivités et des établissements de la Grande Couronne de l'Île de France, un contrat groupe d'assurance, les garantissant contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires. Il regroupe aujourd'hui 600 collectivités représentant, au total, 42 000 agents.

Le Contrat Groupe est un contrat de quatre ans, une gestion en capitalisation, la couverture intégrale du statut, la simplicité d'une gestion effectuée par un courtier, une assurance pour tous les agents, qu'ils soient titulaires, stagiaires, à temps complet ou non complet, ou non titulaires.

Des services sont associés dans le cadre de l'aide à la prévention de l'absentéisme, bilan statistique de l'absentéisme et aide à l'analyse, ateliers de sensibilisation à la prévention, tarifs préférentiels sur les missions liées à la prévention de l'absentéisme : conseil en organisation, conseil en hygiène et sécurité.

La délibération du Comité Syndical en date du 19 décembre 2017 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a lancé a suivi son cours et une proposition de contrat a été retenue soit :

Un contrat d'assurance groupe (2019-2022), qui peut être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2022 en optant pour les garanties suivantes :

S'agissant des garanties pour les agents relevant CNRACL : une tranche ferme pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL.

Agents TITULAIRES (Régime mixte)

- Décès (sans franchise)
- Accident de Service et Maladies professionnelles (sans franchise)
- Longue maladie/Longue durée/invalidité/Disponibilité (sans franchise)
- Maternité/Adoption (y compris congés pathologiques) (sans franchise)
- Maladie ordinaire (25 jours fixes)

Pour un taux de prime de : 4.83 % de la masse salariale, le taux est garanti pendant deux ans, quelle que soit l'évolution de sinistralité

Tel est l'objet de la délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 26 aliéna 2,

VU le décret N°86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 aliéna 2 de la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU l'article 25 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'utilisation de la procédure concurrentiel avec négociation est notamment justifiée par le fait que le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa complexité ainsi qu'au montage juridique et financier,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 27 mars 2017 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée,

VU la délibération du Conseil Syndical en date du 19 décembre 2017 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a lancé,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 28 juin 2018, autorisant le Président du CIG à signer le marché avec le groupement composé de Sofaxis (courtier-gestionnaire) et CNP Assurance (porteurs de risques).

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Madame la Présidente propose aux membres du Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

D'ADHERER à compter du 1er janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022 en optant pour les garanties suivantes :

Agents TITULAIRES (Régime mixte)

- Décès (sans franchise)
- Accident de Service et Maladies professionnelles (sans franchise)
- Longue maladie/Longue durée/invalidité/Disponibilité (sans franchise)
- Maternité/Adoption (y compris congés pathologiques) (sans franchise)
- Maladie ordinaire (25 jours fixes)

Pour un taux de prime de : 4.83 % de la masse salariale, le taux est garanti pendant deux ans, quelle que soit l'évolution de sinistralité,

DE PRENDRE ACTE que le Syndicat pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect de préavis de 6 mois,

DE SIGNER le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 20**



La secrétaire de séance


Dominique PETITPAS

Maitre d'Ouvrage

Syndicat Intercommunal en vue de l'Agrandissement et de la gestion du Stade à Deuil-La Barre

Siège : Hôtel de ville

36 rue Charles de Gaulle

95 170 DEUIL-LA-BARRE

REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU STADE DEUIL / ENGHIEEN

A DEUIL-LA-BARRE

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

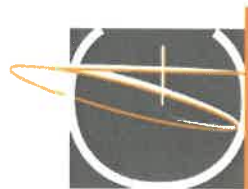
LOT N°1 : Piste d'athlétisme – Terrain synthétique – Tennis – Parking – Aménagement divers

ATELIER CHANEAC

9 rue Davat - 73100 AIX LES BAINS

TEL: 04.79.35.21.96 – FAX: 04.79.88.85.18

contact@atelier-chaneac.fr



Contenu

I/ Sélection des candidatures et jugement des offres.....	3
1.1 - Objet de la consultation	3
1.2 - Etendue de la consultation	3
1.3 - Décomposition de la consultation	3
Lots	3
Tranches	3
Variantes libres.....	3
Variantes exigées.....	3
Prestations supplémentaires éventuelles	3
1.4 - Planning phase travaux	4
1.5 - Participation à la consultation	4
1.6 - Jugement des offres	4
1.7 - Notation du prix	5
Calcul de la note	5
II/ Analyse des offres – Critère technique	6
Analyse technique / Sous- critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier– NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	6
Analyse technique / Sous- critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	8
Analyse technique / Sous- critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	9
III/ Comparatif des offres – Critère Prix	10
IV/ Comparatif des offres – Critère Prix + Critère technique	11

I/ Sélection des candidatures et jugement des offres

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux de réalisation d'équipements sportifs au stade Deuil / Enghien.

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché public à procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il s'agit également d'un marché public de travaux au sens de l'article 21-I-1° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Lots

Conformément aux dispositions de l'article 32 de l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les prestations du présent marché seront divisées en 3 lots distincts, qui constitueront chacun un marché en propre à savoir :

Lot n°1 : Piste d'athlétisme – Terrain synthétique – Tennis – Parking – Aménagements divers.

Lot n°2 : Eclairage

Lot n°3 : Construction d'un bâtiment de convivialité

Tranches

Le présent marché public ne comporte pas de tranche.

Variantes libres

Les variantes libres sont autorisées :

- Pour le lot 1, sur le modèle de gazon synthétique (prix n° 4.1)

Les variantes relatives au lot 1 devront répondre aux mêmes exigences que le gazon proposé dans la solution de base, à savoir la norme NF P 90112, NF EN 15530-1, et les exigences du C.C.T.P.

Les variantes libres devront contenir un BPU et un DQE permettant de juger de leur consistance exacte.

- Et pour le lot 3, les variantes libres sont autorisées

Les variantes libres devront contenir une DPGF et toutes les pièces permettant de juger de leur consistance exacte.

Variantes exigées

Sans objet

Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet

1.4 – Planning phase travaux

La période de préparation démarrera à compter de la notification du marché.

La durée de la période de préparation est fixée à 4 semaines.

La date de démarrage des travaux sera fixée par Ordre de Service.

Le délai de réalisation des travaux est fixé

- à 4 mois (hors période de préparation) pour les lots 1 et 2,
- à 7 mois (hors période de préparation) pour le lot 3

1.5 - Participation à la consultation

LOT N°1 :

- Groupement : ART DAN – SUPERSOL – DVS-SERPEV
- PARCS ET SPORTS

1.6 - Jugement des offres

Au vu des pièces et renseignements sollicités au titre de la candidature, le pouvoir adjudicateur élimine les offres inappropriées ou inacceptables.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS (Basé sur le détail quantitatif estimatif)	40 %
VALEUR TECHNIQUE	60 %
<i>Qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier</i>	40 %
<i>Moyens humains et matériels affectés au chantier</i>	5 %
<i>Méthodologie d'exécution et compréhension du chantier</i>	15 %

La non-conformité du gazon synthétique et sa garantie, des matériaux de remplissage, de la GNT 0/63, de la grave drainante 0/20 type B par rapport aux critères énoncés dans le CCTP, entraînera une non-conformité de l'offre et un non classement de celle-ci.

L'analyse et la notation des offres sur la base des critères et selon les modalités décrites dans le présent Règlement de la Consultation donnera lieu à l'établissement d'un classement des offres basé sur leur note globale.

Suite à ce classement, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les quatre candidats ayant obtenu la meilleure note pour chaque lot. Cette négociation pourra porter sur les aspects techniques et/ou financiers des offres considérées, dans le but d'obtenir une offre optimisée. Les candidats concernés par la négociation pourront être sollicités par mail ou convoqués à une audition.

Le maître d'ouvrage se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre finale la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 48 à 54 du décret n°2016.360 du 25/03/16 relatifs aux marchés publics.

1.7 – Notation du prix

Calcul de la note

La notation du prix repose sur la formule mathématique suivante mesurant l'écart relatif entre les offres, la note 40 étant donc attribuée à l'offre conforme la moins-disante :

Note de l'offre analysée : $40 \times$ offre la moins disante / Offre analysée

La note sur 40 ainsi obtenue comporte deux décimales.

II/ Analyse des offres – Critère technique

Analyse technique / Sous-critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier- NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%

	ART DAN - SUPERSOL - DVS SERPEV EUROFIELD TT 60 375 SBR ENCAPSULE VERT	PARCS ET SPORTS FIELDTURF RGF XM7 SBR ENCAPSULE VERT
Exigences du CCTP	22530 Dtex	23551 Dtex
Poids du fil après passage au four : \geq 19 000 Décitex Note sur 5 points	4 1637 g/m ²	5 1723 g/m ²
Poids du velours : \geq 1 500 g/m ² Note sur 5 points	4 3105 g/m ²	5 3221 g/m ²
Poids total du produit avant remplissage : \geq 3 000 g/m ² Note sur 5 points	4 10 800 touffes / m ²	5 11 113 touffes / m ²
Nombre de touffes au m ² : \geq 8 000 Unités / m ² Note sur 5 points	4 368 microns	5 369 microns
Epaisseur du fil monofilament : \geq 300 microns Note sur 5 points	5 146 microns	5 119 microns
Epaisseur du fil fibrillé : \geq 100 microns Note sur 5 points	5 26	4 29
RESULTAT SUR 30 POINTS		

Les deux gazons proposés sont des gazons très haut de gamme. Les valeurs intrinsèques sont très élevées pour les deux propositions. Le gazon Fieldturf Tarkett et EUROFIELD sont sensiblement équivalent.

ART DAN - SUPERSOL - DVS SERPEV	PARCS ET SPORTS
---------------------------------	-----------------

AUTRES FOURNITURES	TERRASSEMENT GENERALUX		
	Traitement de sol (2 points)	2	2
	Fiche technique / Nom fournisseur	RDC SOL	RDC A B
	GNT 0/63 (4 points)	4	4
	Fiche technique / Nom fournisseur	Carrière et bétonnières de Normandie	ELS
	GNT 0/80 (2 points)	2	2
	Fiche technique / Nom fournisseur	Carrière des matériaux de Bouca	Non renseigné
	Couche drainante 0/20 (4 points)	4	4
	Fiche technique / Nom fournisseur	Carrière du boudonnais	RD & V
	Gravillons (2 points)	2	2
	Fiche technique / Nom fournisseur	ELS	RD & V
	CAILLOUX 20/40 (2 points)	2	2
	Fiche technique / Nom fournisseur	ELS	Non renseigné
	Bassin de rétention (4 points)	4	2
	Fiche technique / Nom fournisseur	FICHE GRUPEE	Non renseigné
	Béton désactivé (3 points)	3	2
	Fiche technique / Nom fournisseur	Nuoris central	Non renseigné
	Signalisation horizontale et verticale (2 points)	2	2
	Fiche technique / Nom fournisseur	Signaux/béton vert	Passage - sécurité
	BBRO et EME (4 points)	4	4
	Fiche technique / Nom fournisseur	SG - PUFFINBACH	SG - EUROVA
	TENNIS		
	Calcaire tennis terre battue (2 points)	2	2
	Fiche technique / Nom fournisseur		reseau
	Mâchefier (2 points)	2	2
	Fiche technique / Nom fournisseur	Transect OP	Transect EP
	Brique pleine (2 points)	2	2
	Fiches techniques	SUPERBLOC	reseau
	Poteaux et filet de tennis (2 points)	2	2
	Fiche technique	METALPLAST	Non renseigné
	Matériel d'arrosage (3 points)	3	2
	Fiche technique	Pièces - Pipefile - Rambord - Hublot	Non renseigné
	Gradine (1 point)	1	4
Fiche technique	reseau	Non renseigné	
PISTE D'ATHLETISME			
Revêtement polyuréthane (8 points)	8	4	
Fiche technique / Nom fournisseur	Stobben - STOCKMEIER	BYNOC 525 200	
Cariveau à fente intégrée (2 points)	2	2	
Fiche technique / Nom fournisseur	ACD	ACD	
SBR / EPDM (1 point)	1	1	
Fiche technique / Nom fournisseur	Colat environnement / GEZOFLIX	CONEX	
BBRO 0/8 (2 points)	2	2	
Fiche technique / Nom fournisseur	VAL DE SEINE ENROBES	EUROVA management	
Planche d'appel / lancer de marteau / fosse de réception (2 points)	2	2	
Fiche technique	OMIA SPORT	OMIA SPORT	
EQUIPEMENTS SPORTIFS - SERRURERIE - AMENAGEMENT PAYSAGER			
Buil de Football à 8 et à 11 (2 points)	2	2	
Fiche technique / Nom fournisseur	Sport Active	Sport Active	
Abri de touche (2 points)	2	2	
Fiche technique / Nom fournisseur	Sport Active	Sport Active	
PARE BALLONS (2 points)	2	2	
Fiche technique / Nom fournisseur	CLDWOR	CLDWOR	
PORTAIL - PORTILLON (2 points)	2	2	
Fiche technique / Nom fournisseur	CLDWOR	CLDWOR	
Clôture et portes - Tennis (2 points)	2	2	
Fiche technique / Nom fournisseur	METALPLAST	Non renseigné	
Graine ensemencement (2 points)	2	2	
Fiche technique / Nom fournisseur	Sport Action - SP 44	La maison des gazons	
Corbeil - Banc (2 points)	2	2	
Fiche technique / Nom fournisseur	Proxima	Active - Matériel équipements	
TOTAL NOTE Matériaux et fournitures sur 70 points	70,00	51,00	
TOTAL NOTE Gazon synthétique sur 30 points	26,00	29,00	
TOTAL NOTE Matériaux et fournitures sur 300 points	96,00	80,00	
NOTE RAMENE A 10 POINTS	9,60	8,00	
NOTE PONDEREE A 40 %	3,84	3,20	

Analyse technique / Sous- critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%

	ART DAN - SUPERSOL DVS SERPEV	PARCS ET SPORTS
Montant de l'offre en € Hors Taxe	2 652 619,44 €	2 860 430,98 €
Montant de l'offre en € TTC	3 183 143,33 €	3 432 517,18 €
Moyens humains et matériels affectés au chantier Note sur 10 points	Les moyens humains et matériels affectés au chantier sont détaillés de manière très satisfaisante et correspondent en tous points aux besoins du chantier L'offre est jugée très satisfaisante	Les moyens humains et matériels affectés au chantier sont détaillés de manière très satisfaisante et correspondent en tous points aux besoins du chantier L'offre est jugée très satisfaisante
Note sur 10 points	10,00	10,00
Note de l'offre Note pondérée à 5 %	0,50	0,50

Analyse technique / Sous- critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS
PONDEREE A 15%

	ART DAN - SUPERSOL DVS SERPEV	PARCS ET SPORTS
Montant de l'offre en € Hors Taxe	2 652 619,44 €	2 860 430,98 €
Montant de l'offre en € TTC	3 183 143,33 €	3 432 517,18 €
Méthodologie d'exécution et compréhension du chantier Note sur 10 points	<p style="text-align: center;"><u>Installation de chantier - Accès - Sécurité</u></p> <p>L'entreprise propose une zone de stockage et barreaquement cohérente et adaptée aux besoins du chantier.</p> <p>L'entreprise propose deux accès chantier, le premier par la D928 pour la réalisation du parking et le second par la rue Jean Bouin pour le reste des ouvrages avec la création d'une rampe et une remise en état à la fin du chantier. L'entreprise a prise en compte la gestion des accès aux utilisateurs et notamment un accès aux deux courts de tennis par la rue Jean Bouin.</p> <p>L'entreprise propose la mise en place d'un homme trafic pour toutes les livraisons ou évacuation des matériaux.</p> <p>Toutes les indications sur les accès, la sécurité, l'installation de chantier sont décrites de manière très satisfaisante et correspondent qualitativement aux besoins du chantier.</p> <p style="text-align: center;"><u>Méthologie d'exécution</u></p> <p>La méthodologie d'exécution des prestations à réaliser est décrite de manière très satisfaisante.</p> <p>Les investigations en période de préparation et en phase chantier, les contrôles externes et internes, les points d'arrêt, les interactions avec les lots du bâtiment et de l'éclairage sont traités de manière très précise. Toutes les spécificités du site ont été prises en compte.</p> <p>L'entreprise propose une méthodologie très précise et très qualitative et permet d'attester d'une bonne compréhension du chantier.</p> <p style="text-align: center;"><u>Planning</u></p> <p>Le planning est détaillé de manière très précise. Le planning fait apparaître les fournitures, le matériel, les délais de commande, les sous-traitants et/ou cotraitants pour chaque prestation.</p> <p>Les implantations, les points d'arrêts, les réceptions de plateforme, les essais interne ou externe, les prestations du lot éclairage sont renseignés et répondent qualitativement aux besoins du chantier.</p> <p>Le phasage est décrit de manière très précise et correspond en tous points aux besoins du chantier.</p> <p style="text-align: center;"><u>Développement durable</u></p> <p>Le traitement des déchets, les économies d'énergie, la réduction des déplacements, le recyclage des matériaux est traité de manière très satisfaisante</p> <p style="text-align: center;"><u>Synthèse :</u></p> <p>La méthodologie d'exécution est décrite de manière très satisfaisante. tous les renseignements sont transmis et permettent d'attester d'une très bonne compréhension du chantier</p> <p style="text-align: center;">L'offre de l'entreprise est jugée très satisfaisante</p>	<p style="text-align: center;"><u>Installation de chantier - Accès - Sécurité</u></p> <p>L'entreprise propose une zone de stockage en lieu et place du bâtiment à créer (Lot 3).</p> <p>L'entreprise propose un seul accès chantier par la D928, ce qui ne permettra pas la réalisation de l'ensemble du chantier dans les délais inscrits (16 semaines). La proposition concernant l'accès au chantier n'est pas cohérente vis à vis du planning proposé, des besoins du chantier (phasage travaux).</p> <p>Les éléments fournis sont incohérents, non adaptés aux objectifs de réalisation du chantier</p> <p style="text-align: center;"><u>Méthologie d'exécution</u></p> <p>La méthodologie d'exécution des prestations à réaliser est décrite dans son ensemble de manière satisfaisante.</p> <p>Hormis les points ci-dessous qui ne sont pas traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux liés à la construction du bâtiment - Les gradins des tennis - Béton désactivé - L'arrosage des terrains de tennis <p style="text-align: center;"><u>Planning</u></p> <p>Le planning est détaillé de manière sommaire. Aucune précision sur les points d'arrêt ou contrôles externes imposés au CCTP. Aucun renseignement sur les prestations du lot 2.</p> <p>Le planning de l'entreprise n'est pas cohérent vis-à-vis du phasage travaux de l'ensemble de l'opération.</p> <p>L'entreprise propose au démarrage du chantier, la réalisation des terrassements sur le parking (2 semaines) pour libérer l'accès chantier pour les travaux restants (Terrain synthétique / Piste d'athlétisme / Tennis / VRD). Cette proposition confirme la méthodologie proposée dans le mémoire technique. L'entreprise ne pourra réaliser l'ensemble des prestations du parking avec des passages VL et PL journaliers.</p> <p>De plus, les travaux du bassin sont réalisés semaine n°5, ce qui privera l'accès au reste du chantier pendant 2 semaines minimum (Livraison / Apport et évacuation des matériaux) puisque l'emprise importante du bassin de rétention ne permettra pas le passage de véhicule sur les côtés.</p> <p style="text-align: center;"><u>Développement durable</u></p> <p>Le traitement des déchets, les économies d'énergie, la réduction des déplacements, le recyclage des matériaux est traité de manière très satisfaisante</p> <p style="text-align: center;"><u>Synthèse :</u></p> <p>La méthodologie d'exécution est décrite de manière satisfaisante pour la quasi totalité des prestations à réaliser. Les prestations liées à la création d'un terrain synthétique, d'une piste d'athlétisme et des tennis sont maîtrisées.</p> <p>Cependant, le mémoire technique et la planning témoigne d'une mauvaise compréhension du chantier.</p> <p style="text-align: center;">L'offre de l'entreprise est jugée tout juste satisfaisante</p>
	Note sur 10 points	10,00
Note de l'offre Note pondérée à 15 %	1,50	0,90

III/ Comparatif des offres – Critère Prix

	ART DAN - SUPERSOL DVS SERPEV	PARCS ET SPORTS
Montant de l'offre en € Hors Taxe	2 652 619,44 €	2 860 430,98 €
Montant de l'offre en € TTC	3 183 143,33 €	3 432 517,18 €
Note de l'offre Note attribué = 10 x (Prix moins disant / Prix de l'offre considéré)	10,00	9,27
Note de l'offre Note podérée à 40 %	4,00	3,71

IV/ Comparatif des offres – Critère Prix + Critère technique

	ART DAN - SUPERSOL DVS SERPEV	PARCS ET SPORTS
Montant de l'offre en € Hors Taxe	2 652 619,44 €	2 860 430,98 €
Montant de l'offre en € TTC	3 183 143,33 €	3 432 517,18 €
Note de l'offre prix Note sur 10 points pondérée à 40 %	4,00	3,71
Qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier Note sur 10 points pondérée à 40 %	3,84	3,20
Moyens humains et matériels affectés au chantier Note sur 10 points pondérée à 5 %	0,50	0,50
Méthodologie d'exécution et compréhension du chantier Note sur 10 points pondérée à 15 %	1,50	0,90
Note prix + technique sur 10 points	9,84	8,31

Suite à l'analyse des offres, il est proposé à la commission de retenir l'offre du groupement ART DAN / DVS SERPEV / SUPERSOL pour un montant de 2 652 619,44 € H.T soit 3 183 143,33 € TTC

Maitre d'Ouvrage

Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la gestion du Stade à Deuil-La Barre

Siège : Hôtel de ville

36 rue Charles de Gaulle

95 170 DEUIL-LA-BARRE

**REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU STADE DEUIL / ENGHIEU
A DEUIL-LA-BARRE**

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

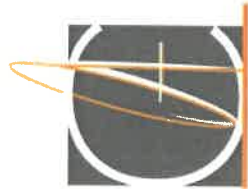
LOT N°2 : ECLAIRAGE

ATELIER CHANEAC

9 rue Davat - 73100 AIX LES BAINS

TEL: 04.79.35.21.96 – FAX: 04.79.88.85.18

contact@atelier-chaneac.fr



Contenu

I/ Sélection des candidatures et jugement des offres.....	3
1.1 - Objet de la consultation	3
1.2 - Etendue de la consultation	3
1.3 - Décomposition de la consultation	3
Lots	3
Tranches	3
Variantes libres.....	3
Variantes exigées.....	3
Prestations supplémentaires éventuelles	3
1.4 - Planning phase travaux	4
1.5 - Participation à la consultation	4
1.6 - Jugement des offres	4
1.7 - Notation du prix	5
Calcul de la note.....	5
II/ Analyse des offres – Critère technique.....	6
Analyse technique / Sous- critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier-- NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	6
Analyse technique / Sous- critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	7
Analyse technique / Sous- critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	8
III/ Comparatif des offres – Critère Prix	9
IV/ Comparatif des offres – Critère Prix + Critère technique	10

I/ Sélection des candidatures et jugement des offres

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux de réalisation d'équipements sportifs au stade Deuil / Enghien.

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché public à procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il s'agit également d'un marché public de travaux au sens de l'article 21-I-1° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Lots

Conformément aux dispositions de l'article 32 de l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les prestations du présent marché seront divisées en 3 lots distincts, qui constitueront chacun un marché en propre à savoir :

Lot n°1 : Piste d'athlétisme – Terrain synthétique – Tennis – Parking – Aménagements divers.

Lot n°2 : Eclairage

Lot n°3 : Construction d'un bâtiment de convivialité

Tranches

Le présent marché public ne comporte pas de tranche.

Variantes libres

Les variantes libres sont autorisées :

- Pour le lot 1, sur le modèle de gazon synthétique (prix n° 4.1)

Les variantes relatives au lot 1 devront répondre aux mêmes exigences que le gazon proposé dans la solution de base, à savoir la norme NF P 90112, NF EN 15330-1, et les exigences du C.C.T.P.

Les variantes libres devront contenir un BPU et un DQE permettant de juger de leur consistance exacte.

- Et pour le lot 3. Et pour le lot 3, les variantes libres sont autorisées

Les variantes relatives au lot 3 devront répondre aux exigences du C.C.T.P.

Les variantes libres devront contenir une DPGF et toutes les pièces permettant de juger de leur consistance exacte.

Variantes exigées

Sans objet

Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet

1.4 - Planning phase travaux

La période de préparation démarrera à compter de la notification du marché.

La durée de la période de préparation est fixée à 4 semaines.

La date de démarrage des travaux sera fixée par Ordre de Service.

Le délai de réalisation des travaux est fixé

- à 4 mois (hors période de préparation) pour les lots 1 et 2,
- à 7 mois (hors période de préparation) pour le lot 3

1.5 - Participation à la consultation

LOT N°2 :

- DRTP
- PRUNEVEILLE
- MAJA ENERGIE
- EPSIG

1.6 - Jugement des offres

Au vu des pièces et renseignements sollicités au titre de la candidature, le pouvoir adjudicateur élimine les offres inappropriées ou inacceptables.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS (Basé sur le détail quantitatif estimatif)	40 %
VALEUR TECHNIQUE	60 %
Qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier	40 %
Moyens humains et matériels affectés au chantier	5 %
Méthodologie d'exécution et compréhension du chantier	15 %

La non-conformité du gazon synthétique et sa garantie, des matériaux de remplissage, de la GNT 0/63, de la grave drainante 0/20 type B par rapport aux critères énoncés dans le CCTP, entraînera une non-conformité de l'offre et un non classement de celle-ci.

L'analyse et la notation des offres sur la base des critères et selon les modalités décrites dans le présent Règlement de la Consultation donnera lieu à l'établissement d'un classement des offres basé sur leur note globale.

Suite à ce classement, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les quatre candidats ayant obtenu la meilleure note pour chaque lot. Cette négociation pourra porter sur les aspects techniques et/ou financiers des offres considérées, dans le but d'obtenir une offre optimisée. Les candidats concernés par la négociation pourront être sollicités par mail ou convoqués à une audition.

Le maître d'ouvrage se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre finale la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 48 à 54 du décret n°2016.360 du 25/03/16 relatifs aux marchés publics.

1.7 – Notation du prix

Calcul de la note

La notation du prix repose sur la formule mathématique suivante mesurant l'écart relatif entre les offres, la note 40 étant donc attribuée à l'offre conforme la moins-disante :

Note de l'offre analysée : $40 \times$ offre la moins disante / Offre analysée

La note sur 40 ainsi obtenue comporte deux décimales.

II/ Analyse des offres - Critère technique

Analyse technique / Sous-critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier- NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%

TABLEAU RECAPITULATIF DES FICHES TECHNIQUES TRANSMISES PAR LES ENTREPRISES				
	EP&G	DKTP	PRUNEVILLE	MAÏA ENERGIES
Mât hauteur 22 m (6 points)	PETIT JEAN	PETIT JEAN	PETIT JEAN	PETIT JEAN
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante
Traverse et passerelle d'entretien (2 points)	PETIT JEAN	PETIT JEAN	PETIT JEAN	PETIT JEAN
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante
Projecteur à LEDS (4 points)	PHILIPPS	AAA - LUX	PHILIPPS	OSRAM
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante
Système de variation pour solution LEDS (3 points)	PHILIPPS - Système DALI	AAA - LUX - Système LCMS		OSRAM - DALI - OSRAM
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante
Platine projecteur (2 points)	PHILIPPS			
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
Mât hauteur 5 m (3 points)	Mât Petit Jean - Crosse licorne - Lanterne CITEA	Mât licorne - Lanterne CITEA	Mât Petit Jean - Crosse licorne - Lanterne CITEA	Mât Petit Jean - Crosse licorne - Lanterne CITEA
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante
Mât hauteur 8 m (3 points)	Mât Petit Jean - Crosse licorne - Lanterne CITEA	Mât licorne - Lanterne CITEA	Mât Petit Jean - Crosse licorne - Lanterne CITEA	Mât Petit Jean - Crosse licorne - Lanterne CITEA
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante
Mât porte drapeau (3 points)	Mât Petit Jean - HR 6,00 m	OMEGA	OMEGA	FABER France
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante
Bloc Phare (3 points)	KAUFFEL		LURA	PMC
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante
Armoire d'éclairage (3 points)	SCHNEIDER	SCHNEIDER	GROLLEAU	GROLLEAU
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante
Interrupteur Sectionneur (0,5 point)	SCHNEIDER			
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
Parafoudre (0,5 point)	SCHNEIDER			
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
Disjoncteur général (0,5 point)	SCHNEIDER		SCHNEIDER	
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
Repartiteur (0,5 point)	SCHNEIDER			
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
Contacteur (0,5 point)	SCHNEIDER			
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
Disjoncteur différentiel (1 point)	SCHNEIDER		SCHNEIDER	
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
Automate Programmable modulaire (1 point)	CROUZET			
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
Compteur horaire (0,5 point)	SCHNEIDER			
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
Commutateur (0,5 point)	SCHNEIDER			
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
Bouton et voyant (0,5 point)	SCHNEIDER			
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
Coffret de commande déporté (1 point)	SCHNEIDER			
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
Câble (1 point)	NEXANS	PRYSMAN	PRYSMAN	
	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique
NOTE SUR 40 points	40	28	29,5	30
NOTE RAMENE SUR 10 points	10	7	7,375	7,5
NOTE PONDEREE A 40%	4	2,8	2,95	3

Analyse technique / Sous-critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%

	EPSIG	DRTP	PRUNEVEILLE	MAÏA ENERGIE
Montant de l'offre en € Hors Taxe	195 457,20 €	199 978,00 €	214 225,21 €	212 102,38 €
Montant de l'offre en € TTC	234 548,64 €	239 973,60 €	257 070,25 €	254 522,86 €
Sous-critère 2: Les moyens humains et matériels affectés au chantier	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. Les habilitations électriques et nacelles sont renseignées pour le personnel. L'offre présentée est jugée très satisfaisante	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. Les habilitations électriques et nacelles sont renseignées pour le personnel. L'offre présentée est jugée très satisfaisante	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. Les habilitations électriques et nacelles sont renseignées pour le personnel. L'offre présentée est jugée très satisfaisante	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. Les habilitations électriques et nacelles sont renseignées pour le personnel. L'offre présentée est jugée très satisfaisante
NOTE SUR 10 POINTS	10	10	10	10
NOTE PONDEREE A 5%	0,5	0,5	0,5	0,5

Analyse technique / Sous-critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%

	EPSIG	DKTP	PRUNEVEILLE	MAÏA ENERGIE
Montant de l'offre en € Hors Taxe	195 457,20 €	199 978,00 €	214 225,21 €	212 102,38 €
Montant de l'offre en € TTC	234 548,64 €	239 973,60 €	257 070,25 €	254 522,86 €
Sous-critère 3: La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier	<p>La méthodologie est très détaillée et prend en compte les spécificités du chantier et les particularités du site.</p> <p>La méthodologie d'exécution proposée et la description du phasage des travaux est jugée très satisfaisante.</p> <p>Le planning est très précis faisant apparaître toutes les prestations ainsi que les délais de commande des fournitures et matériels.</p> <p>L'installation de chantier et les dispositions liées aux accès et à la sécurité du site sont cohérentes et répondent aux besoins du chantier.</p> <p>Le traitement des déchets, les économies d'énergie, la réduction des déplacements, le recyclage des matériaux est traité de manière très satisfaisante</p> <p>L'offre présentée est jugée très satisfaisante</p>	<p>La méthodologie est détaillée de manière très succincte. La méthodologie proposée est commune à tous type de chantier d'éclairage de terrain de grands jeux.</p> <p>L'entreprise propose de déposer les projecteurs existants avec une nacelle d'une hauteur de 12 m alors que les projecteurs existants sont à une hauteur de 18 m.</p> <p>L'étude photométrique montre la mise en place de 3 projecteurs par mât alors que le cahier des charges prévoit 4 projecteurs par mât.</p> <p>L'étude photométrique montre que l'éclairage de la piste d'athlétisme n'est pas prévue.</p> <p>Aucune indication sur la gestion de l'éclairage, les dispositions liées à un éclairage LED, les spécificités du site.</p> <p>Le planning est détaillé de manière très succincte.</p> <p>L'installation de chantier et les dispositions liées aux accès et à la sécurité du site sont cohérentes et répondent aux besoins du chantier.</p> <p>Le traitement des déchets, les économies d'énergie, la réduction des déplacements, le recyclage des matériaux est traité de manière très satisfaisante</p> <p>L'entreprise obtient une note tout juste satisfaisante</p>	<p>La méthodologie est très détaillée et prend en compte les spécificités du chantier et les particularités du site.</p> <p>La méthodologie d'exécution proposée et la description du phasage des travaux est jugée très satisfaisante.</p> <p>Le planning est très précis faisant apparaître toutes les prestations ainsi que les délais de commande des fournitures et matériels.</p> <p>L'installation de chantier et les dispositions liées aux accès et à la sécurité du site sont cohérentes et répondent aux besoins du chantier.</p> <p>Le traitement des déchets, les économies d'énergie, la réduction des déplacements, le recyclage des matériaux est traité de manière très satisfaisante</p> <p>L'offre présentée est jugée très satisfaisante</p>	<p>La méthodologie est très détaillée et prend en compte les spécificités du chantier et les particularités du site.</p> <p>La méthodologie d'exécution proposée et la description du phasage des travaux est jugée très satisfaisante.</p> <p>Le planning est très précis faisant apparaître toutes les prestations ainsi que les délais de commande des fournitures et matériels.</p> <p>L'installation de chantier et les dispositions liées aux accès et à la sécurité du site sont cohérentes et répondent aux besoins du chantier.</p> <p>Le traitement des déchets, les économies d'énergie, la réduction des déplacements, le recyclage des matériaux est traité de manière très satisfaisante</p> <p>L'offre présentée est jugée très satisfaisante</p>
NOTE SUR 10 POINTS	10	6	10	10
NOTE PONDEREE A 15%	1,5	0,9	1,5	1,5

III/ Comparatif des offres – Critère Prix

	EPSIG	D RTP	PRUNEVIELLE	MAÏA ENERGIE
Montant de l'offre en € Hors Taxe	195 457,20 €	199 978,00 €	214 225,21 €	212 102,38 €
Montant de l'offre en € TTC	234 548,64 €	239 973,60 €	257 070,25 €	254 522,86 €
Note de l'offre Note sur 10 points	10,00	9,77	9,12	9,22
Note de l'offre Note pondérée à 40%	4,00	3,91	3,65	3,69

IV/ Comparatif des offres – Critère Prix + Critère technique

SYNTHESE - NOTE GLOBALE PRIX + TECHNIQUE	EPSIG	DRTP	PRUNEVEILLE	MAÏA ENERGIES
Montant de l'offre en € Hors Taxe	195 457,20 €	199 978,00 €	214 225,21 €	212 102,38 €
Montant de l'offre en € T.T.C	234 548,64 €	239 973,60 €	257 070,25 €	254 522,86 €
NOTE DE L'OFFRE PRIX NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	4,00	3,91	3,65	3,69
SOUS CRITERE N° 1 : Qualité des matériaux et fournitures NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	4,00	2,80	2,95	3,00
SOUS CRITERE N° 2 : Les moyens humains et matériels affectés au chantier NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	0,50	0,50	0,50	0,50
SOUS CRITERE N° 3 : La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	1,50	0,90	1,50	1,50
SYNTHESE DES NOTES TECHNIQUES ET FINANCIERES Note sur 10 points	10,00	8,11	8,60	8,69

Suite à l'analyse des offres, il est proposé à la commission de retenir l'offre de l'entreprise EPSIG pour un montant de 195 457.20 € H.T soit 234 548.64 € TTC

Maitre d'Ouvrage

Syndicat Intercommunal en vue de l'Agrandissement et de la gestion du Stade à Deuil-La Barre

Siège : Hôtel de ville

36 rue Charles de Gaulle

95 170 DEUIL-LA-BARRE

**REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU STADE DEUIL / ENGHIEU
A DEUIL-LA-BARRE**

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

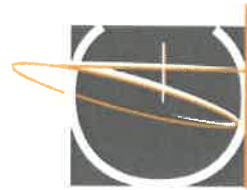
LOT N°3 : Construction d'un bâtiment de convivialité

ATELIER CHANEAC

9 rue Davat - 73100 AIX LES BAINS

TEL: 04.79.35.21.96 – FAX: 04.79.88.85.18

contact@atelier-chaneac.fr



Contenu

I/ Sélection des candidatures et jugement des offres.....	3
1.1 - Objet de la consultation	3
1.2 - Etendue de la consultation	3
1.3 - Décomposition de la consultation	3
Lots	3
Tranches	3
Variantes libres.....	3
Variantes exigées.....	4
Prestations supplémentaires éventuelles	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Participation à la consultation	4
1.6 - Jugement des offres	4
1.7 - Notation du prix	5
Calcul de la note	5
II/ Analyse des offres – Critère technique – Offre de base et variante libre.....	6
Analyse technique / Sous- critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier– NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	6
Analyse technique / Sous- critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	7
Analyse technique / Sous- critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	8
III/ Comparatif des offres – Critère Prix	9
IV/ Comparatif des offres – Critère Prix + Critère technique	10
V/ Analyse des offres – Critère technique – Offre de base et variante libre – APRES NEGOCIATION	12
Analyse technique / Sous- critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier– NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	12
Analyse technique / Sous- critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	13
Analyse technique / Sous- critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	14
VI/ Comparatif des offres – Critère Prix – APRES NEGOCIATION	15
VII/ Comparatif des offres – Critère Prix + Critère technique – APRES NEGOCIATION.....	16

I/ Sélection des candidatures et jugement des offres

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux de réalisation d'équipements sportifs au stade Deuil / Enghien.

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché public à procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il s'agit également d'un marché public de travaux au sens de l'article 21-I-1° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Lots

Conformément aux dispositions de l'article 32 de l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les prestations du présent marché seront divisées en 3 lots distincts, qui constitueront chacun un marché en propre à savoir :

Lot n°1 : Piste d'athlétisme – Terrain synthétique – Tennis – Parking – Aménagements divers.

Lot n°2 : Eclairage

Lot n°3 : Construction d'un bâtiment de convivialité

Tranches

Le présent marché public ne comporte pas de tranche.

Variantes libres

Les variantes libres sont autorisées :

- Pour le lot 1, sur le modèle de gazon synthétique (prix n° 4.1)

Les variantes relatives au lot 1 devront répondre aux mêmes exigences que le gazon proposé dans la solution de base, à savoir la norme NF P 90112, NF EN 15330-1, et les exigences du C.C.T.P.

Les variantes libres devront contenir un BPU et un DQE permettant de juger de leur consistance exacte.

- Et pour le lot 3, les variantes libres sont autorisées

Les variantes relatives au lot 3 devront répondre aux exigences du C.C.T.P.

Les variantes libres devront contenir une DPGF et toutes les pièces permettant de juger de leur consistance exacte.

Variantes exigées

Sans objet

Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet

1.4 - Décomposition de la consultation

La période de préparation débutera à compter de la notification du marché.

La durée de la période de préparation est fixée à 4 semaines.

La date de démarrage des travaux sera fixée par Ordre de Service.

Le délai de réalisation des travaux est fixé

- à 4 mois (hors période de préparation) pour les lots 1 et 2,
- à 7 mois (hors période de préparation) pour le lot 3

1.5 - Participation à la consultation

LOT N°3 :

- BATISPORT

1.6 - Jugement des offres

Au vu des pièces et renseignements sollicités au titre de la candidature, le pouvoir adjudicateur élimine les offres inappropriées ou inacceptables.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS (Basé sur le détail quantitatif estimatif)	40 %
VALEUR TECHNIQUE	60 %
<i>Qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier</i>	40 %
<i>Moyens humains et matériels affectés au chantier</i>	5 %
<i>Méthodologie d'exécution et compréhension du chantier</i>	15 %

La non-conformité du gazon synthétique et sa garantie, des matériaux de remplissage, de la GNT 0/63, de la grave drainante 0/20 type B par rapport aux critères énoncés dans le CCTP, entraînera une non-conformité de l'offre et un non classement de celle-ci.

L'analyse et la notation des offres sur la base des critères et selon les modalités décrites dans le présent Règlement de la Consultation donnera lieu à l'établissement d'un classement des offres basé sur leur note globale.

Suite à ce classement, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les quatre candidats ayant obtenu la meilleure note pour chaque lot. Cette négociation pourra porter sur les aspects techniques et/ou financiers des offres considérées, dans le but d'obtenir une offre optimisée. Les candidats concernés par la négociation pourront être sollicités par mail ou convoqués à une audition.

Le maître d'ouvrage se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre finale la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 48 à 54 du décret n°2016.360 du 25/03/16 relatifs aux marchés publics.

1.7 – Notation du prix

Calcul de la note

La notation du prix repose sur la formule mathématique suivante mesurant l'écart relatif entre les offres, la note 40 étant donc attribuée à l'offre conforme la moins-disante :

Note de l'offre analysée : $40 \times$ offre la moins disante / Offre analysée

La note sur 40 ainsi obtenue comporte deux décimales.

II/ Analyse des offres – Critère technique – Offre de base et variante libre

Analyse technique / Sous-critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier- NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%

	BATEPORT Offre de base	BATEPORT Variante libre n°1
Famille n°3 GRIS CLAIRE - TERRASSEMENT - FANCHIÈTE	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèlè pour les bandes - Coupe type échantillonature - Un échantillon pour revêtement façade <p>Aucun renseignement sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Béton et armature - Dalle hourdis - Pierre béton armé - Drainage périphérique - L'isolation - Réseau EP (Belle / Accessoire / dauphin) - Type de etc <p>Le dossier fournitures et matériaux est vide sur le poste famille n°3</p>	<p>L'entreprise a proposé en variante libre, la solution suivante :</p> <p>Remplacement des murs béton armé par des murs en béton cellulaire</p> <p>Remplacement de la toiture et dalle béton par une charpente lamellé collé avec plancher bois et étanchéité</p> <p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Béton cellulaire (Cellarant) - Pierre et plancher bois (Natura bois) <p>Aucun renseignement sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dalle hourdis - Drainage périphérique - L'isolation - Réseau EP
Famille n°4 MENUISERIES EXTÉRIEURES - MÉTALLIÈRE	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vilet Roulant (Rubendorf) - Menuiserie extérieure (K-Alne) - Menuiserie (Makrolit) - Un échantillon pour revêtement façade <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p>	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vilet Roulant (Rubendorf) - Menuiserie extérieure (K-Alne) - Menuiserie (Makrolit) - Un échantillon pour revêtement façade <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p>
Famille n°5 MENUISERIES INTÉRIEURES - AJUSTEMENT	<p>Le dossier technique est vide, aucun renseignement sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blocs porte - Options ajustables - Séparateur d'air/son possible - Signalétique - Meubler de la serrure - Engrais métallique - Pneu de roulement - Châssis bois/alu <p>Le dossier fournitures et matériaux est vide sur le poste famille n°5</p>	<p>Le dossier technique est vide, aucun renseignement sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blocs porte - Options ajustables - Séparateur d'air/son possible - Signalétique - Meubler de la serrure - Engrais métallique - Pneu de roulement - Châssis bois/alu <p>Le dossier fournitures et matériaux est vide sur le poste famille n°5</p>
Famille n°6 CLOUSES - COULIAGES - FAÏENCS	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faux plafonds (Nevstone) - Isolation (Isowatt) <p>Aucun renseignement technique sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clauses plâtrées - Trappe de visite <p>Le dossier fournitures et matériaux est incomplet sur le poste famille n°6</p>	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faux plafonds (Nevstone) - Isolation (Isowatt) <p>Note : Les clous inox/inox sont en béton cellulaire</p> <p>Aucun renseignement technique sur l'élément suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trappe de visite <p>Le dossier fournitures et matériaux est complet sur le poste famille n°6 hormis la fiche technique de la trappe de visite</p>
Famille n°7 ELECTRICITE	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plafonniers LED (Nevstone) - Hublot LED (Lentis) <p>Aucun renseignement technique sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TGBT - Régulateur LED - Projecteur extérieur - Prises - Alarme type 4 - Alarme anti intrusion - Connecteur <p>Le dossier fournitures et matériaux est incomplet sur le poste famille n°7</p>	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plafonniers LED (Nevstone) - Hublot LED (Lentis) <p>Aucun renseignement technique sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TGBT - Régulateur LED - Projecteur extérieur - Prises - Alarme type 4 - Alarme anti intrusion - Connecteur <p>Le dossier fournitures et matériaux est incomplet sur le poste famille n°7</p>
Famille n°8 PLUMBES - SANITAIRES - VMC - CLIMATISATION	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - WC suspendu (ALIA) - Urinoir (Aubagne) - Lavabo (Dabois) - Miroir (Fruval) - Robinet d'eau (Presto) - Climatiseur (DAIKIN) - VMC (ALDES) <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p> <p>Aucun renseignement technique sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pompe à chaleur - Chauffage eau 	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - WC suspendu (ALIA) - Urinoir (Aubagne) - Lavabo (Dabois) - Miroir (Fruval) - Robinet d'eau (Presto) - Climatiseur (DAIKIN) - VMC (ALDES) <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p> <p>Aucun renseignement technique sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pompe à chaleur - Chauffage eau
Famille n°9 CARREAGE - FAÏENCS - QUAIRES	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation au sol (EPISO) - Carrelage et Faïence (INOVOCERAM) - Colle (EDESSECO) <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p>	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation au sol (EPISO) - Carrelage et Faïence (INOVOCERAM) - Colle (EDESSECO) <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p>
Famille n°10 PEINTURE - NETTOYAGE	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peinture murale acrylique (EUKALD) - Laine (EUKERS) <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p>	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peinture murale acrylique (EUKALD) - Laine (EUKERS) <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p>
SYNTHÈSE	<p>Les fournitures et matériaux présentés sont de bonnes qualités. Cependant il manque beaucoup de fiche technique au dossier.</p> <p>Certaines familles sont vides ou à compléter</p> <p>Nous souhaitons demander les fiches techniques complémentaires à l'entreprise afin de vérifier de la bonne qualité des matériaux et fournitures non renseignés.</p> <p>L'offre est jugée tout juste satisfaisante</p>	<p>Les fournitures et matériaux présentés sont de bonnes qualités. Cependant il manque beaucoup de fiche technique au dossier.</p> <p>Certaines familles sont vides ou à compléter.</p> <p>Nous souhaitons demander les fiches techniques complémentaires à l'entreprise afin de vérifier de la bonne qualité des matériaux et fournitures non renseignés.</p> <p>L'offre est jugée satisfaisante</p>
NDH RAVENS SUR 20 points	6	5
NOTE PONDEREE A 40%	2,4	2,4

Analyse technique / Sous-critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%

	BATISPORT OFFRE DE BASE	BATISPORT VARIANTE LIBRE N°1
Montant de l'offre en € Hors Taxe	520 513,95 €	409 721,50 €
Montant de l'offre en € TTC	624 616,74 €	491 665,80 €
Sous-critère 2: Les moyens humains et matériels affectés au chantier	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. L'offre présentée est jugée très satisfaisante	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. L'offre présentée est jugée très satisfaisante
NOTE SUR 10 POINTS	10	10
NOTE PONDEREE A 5%	0,5	0,5

Analyse technique / Sous-critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%

	BATISPORT OFFRE DE BASE	BATISPORT VARIANTE LIBRE N°1
Montant de l'offre en € Hors Taxe	520 513,95 €	409 721,50 €
Montant de l'offre en € TTC	624 616,74 €	491 665,80 €
Sous-critère 3: La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier	<p>L'entreprise n'a proposé aucune méthodologie.</p> <p>Aucun renseignement sur les installations de chantier, les accès, la sécurité du site.</p> <p>Le planning transmis est détaillé de manière satisfaisante et répond qualitativement aux délais et besoins du chantier</p> <p>L'offre est jugée très insuffisante</p>	<p>L'entreprise a proposé une solution alternative en présentant une vue en plan et des plans de façade.</p> <p>L'entreprise n'a proposé aucune méthodologie.</p> <p>Aucun renseignement sur les installations de chantier, les accès, la sécurité du site.</p> <p>L'entreprise indique dans son devis variante que l'installation de chantier, le bungalow base vie, la benne de tri et les sanitaires sont au lot VRD. L'entreprise doit se mettre en conformité sur ces postes.</p> <p>Le planning transmis est détaillé de manière satisfaisante et répond qualitativement aux délais et besoins du chantier</p> <p>L'offre est jugée très insuffisante</p>

III/ Comparatif des offres – Critère Prix

	BATISPORT Offre de base	BATISPORT Variante libre n°1
Montant de l'offre en € Hors Taxe	520 513,95 €	409 721,50 €
Montant de l'offre en € Hors Taxe	624 616,74 €	491 665,80 €
Note de l'offre Note sur 10 points	7,87	10,00
Note de l'offre Note pondérée à 40%	3,15	4,00

IV/ Comparatif des offres – Critère Prix + Critère technique

SYNTHESE - NOTE GLOBALE PRIX + TECHNIQUE	BATISPORT OFFRE DE BASE	BATISPORT VARIANTE LIBRE N°1
Montant de l'offre en € Hors Taxe	520 513,95 €	409 721,50 €
Montant de l'offre en € TTC	624 616,74 €	491 665,80 €
NOTE DE L'OFFRE PRIX NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	3,15	4,00
SOUS CRITERE N° 1 : Qualité des matériaux et fournitures NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	2,40	2,40
SOUS CRITERE N° 2 : Les moyens humains et matériels affectés au chantier NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	0,50	0,50
SOUS CRITERE N° 3 : La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	0,30	0,30
SYNTHESE DES NOTES TECHNIQUES ET FINANCIERES Note sur 10 points	6,35	7,20

Suite à l'analyse des offres, nous proposons d'entamer une phase de négociation portant sur la partie technique et financière de l'offre de base et la variante libre n°1 proposée par l'entreprise.

Veuillez trouver ci-dessous la liste des questions à poser au candidat :

Offre de base et variante libre :

1/ Merci de nous transmettre l'ensemble des fiches techniques des matériaux et fournitures nécessaires à la bonne exécution du chantier.

L'entreprise n'a pas fourni les fiches techniques complémentaires

2/ Merci de nous transmettre une note méthodologique faisant apparaître les points suivants :

- Installation de chantier
- Accès chantier
- Zone de stockage
- Plan de barriérage du chantier
- Méthodologie pour l'exécution de l'ensemble du chantier (Famille n°3 à n°10)

L'entreprise a transmis une note méthodologique en traitant les points évoqués ci-dessus

3/ Merci de nous transmettre une nouvelle proposition financière pour l'offre de base et la variante libre.

L'entreprise a transmis une nouvelle offre financière pour son offre de base et sa variante libre

4/ Merci de prendre en compte les nouvelles dispositions techniques liées aux fondations dans l'étude de sol fournie en annexe.

Offre variante libre :

1/ Merci de rétablir dans votre proposition les dispositions imposées au CCTP concernant les points suivants :

- Installation de chantier
- Bungalow base vie
- Benne de tri
- Sanitaires

L'entreprise a rétabli dans son offre, les points listés ci-dessus.

Réponse : L'entreprise a fourni les éléments demandés et a modifié en conséquence son offre technique et financière.

V/ Analyse des offres – Critère technique – Offre de base et variante libre – APRES NEGOCIATION

Analyse technique / Sous-critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier- NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%

	BATEPORT Offre de base	BATEPORT Variante libre n°1
Famille n°3 GROSŒUVRE - TERASSEMENT - ETANCHÉITÉ	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériau pour les banchés - Coupe type étanchéité toiture - Un nuancier pour revêtement façade <p>Aucun renseignement sur les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Béton et armature - Dalle hourdis - Foutre béton armé - Drainage périphérique - L'étanchéité - Réseau EP (bête / épaves / dauphin) - Trappe de visite <p>Le dossier fournitures et matériaux est vide sur le poste famille n°3</p>	<p>L'entreprise a proposé en variante libre, la solution suivante :</p> <p>Remplacement des murs béton armé par des murs en béton cellulaire</p> <p>Remplacement de la toiture en dalle béton par une charpente lamellé collé avec plancher bois et étanchéité</p> <p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Béton cellulaire (Cellumas) - Plaque et plancher bois (Nature bois) <p>Aucun renseignement sur les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dalle hourdis - Drainage périphérique - L'étanchéité - Réseau EP
Famille n°4 MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vilet Roulant (Bubendorff) - Menuiserie extérieure (Kline) - Menuiserie (Mabreco) - Un nuancier pour revêtement façade <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p>	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vilet Roulant (Bubendorff) - Menuiserie extérieure (Kline) - Menuiserie (Mabreco) - Un nuancier pour revêtement façade <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p>
Famille n°5 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT	<p>Le dossier technique est vide, aucun renseignement sur les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blocs porte - Cloisons stratifiées - Séparateur d'incendie approuvé - Signalétique - Meuble de la boutique - Étagère métallique - Petits équipements - Douvage bois aloué <p>Le dossier fournitures et matériaux est vide sur le poste famille n°5</p>	<p>Le dossier technique est vide, aucun renseignement sur les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blocs porte - Cloisons stratifiées - Séparateur d'incendie approuvé - Signalétique - Meuble de la boutique - Étagère métallique - Petits équipements - Douvage bois aloué <p>Le dossier fournitures et matériaux est vide sur le poste famille n°5</p>
Famille n°6 CLOISONS - DOUBLAZES - PLAFONDS	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faux plafonds (Newstone) - Isolation (Dover) <p>Aucun renseignement technique sur les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cloisons stratifiées - Trappe de visite <p>Le dossier fournitures et matériaux est incomplet sur le poste famille n°6</p>	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faux plafonds (Newstone) - Isolation (Dover) <p>Nota : Les cloisons intérieures sont en béton cellulaire</p> <p>Aucun renseignement technique sur l'élément suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trappe de visite <p>Le dossier fournitures et matériaux est incomplet sur le poste famille n°6 hormis la fiche technique de la trappe de visite</p>
Famille n°7 ELECTRICITE	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plafonnier LED (Wintec) - Hublot LED (Terika) <p>Aucun renseignement technique sur les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - TGBT - Réglette LED - Projecteur extérieur - Prises - Alarme type 4 - Alarme anti intrusion - Convertisseur <p>Le dossier fournitures et matériaux est incomplet sur le poste famille n°7</p>	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plafonnier LED (Wintec) - Hublot LED (Terika) <p>Aucun renseignement technique sur les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - TGBT - Réglette LED - Projecteur extérieur - Prises - Alarme type 4 - Alarme anti intrusion - Convertisseur <p>Le dossier fournitures et matériaux est incomplet sur le poste famille n°7</p>
Famille n°8 FROID/CHAU - SANITAIRES - VMC - CLIMATISATION	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - WC suspendu (ALLIA) - Urinoir (Aubagne) - Lavelin (Götsche) - Mirror (Prestis) - Robinet divers (Prestis) - Climatiseur (DAEWOO) - VMC (Alde) <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p> <p>Aucun renseignement technique sur les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pompe à chaleur - Chauffage eau 	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - WC suspendu (ALLIA) - Urinoir (Aubagne) - Lavelin (Götsche) - Mirror (Prestis) - Robinet divers (Prestis) - Climatiseur (DAEWOO) - VMC (Alde) <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p> <p>Aucun renseignement technique sur les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pompe à chaleur - Chauffage eau
Famille n°9 CARRELAGE - FAÏENCE - CHAUFES	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation au sol (EFFISOL) - Carrelage et faïence (NOVOCERAM) - Colle (CECECO) <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p>	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation au sol (EFFISOL) - Carrelage et faïence (NOVOCERAM) - Colle (CECECO) <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p>
Famille n°10 PEINTURE - NETTOYAGE	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peinture murale acrylique (UNIKALO) - Laineuse (SIBERIAN) <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p>	<p>L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peinture murale acrylique (UNIKALO) - Laineuse (SIBERIAN) <p>Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins</p>
SYNTHESE	<p>Les fournitures et matériaux présentés sont de bonnes qualités. Cependant il manque beaucoup de fiche technique au dossier.</p> <p>Certaines familles sont vides ou à compléter</p> <p>Nous souhaitons demander les fiches techniques complémentaires à l'entreprise afin de vérifier de la bonne qualité des matériaux et fournitures non renseignés.</p> <p>L'offre est jugée insuffisante.</p>	<p>Les fournitures et matériaux présentés sont de bonnes qualités. Cependant il manque beaucoup de fiche technique au dossier.</p> <p>Certaines familles sont vides ou à compléter.</p> <p>Nous souhaitons demander les fiches techniques complémentaires à l'entreprise afin de vérifier de la bonne qualité des matériaux et fournitures non renseignés.</p> <p>L'offre est jugée insuffisante.</p>
NOTE RAMENE SUR 10 points	6	6
NOTE PONDEREE A 40%	2,4	2,4

Analyse technique / Sous-critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%

	BATISPORT Offre de base Après négociation	BATISPORT Variante libre n°1 Après négociation
Montant de l'offre en € Hors Taxe	534 063,95 €	389 007,00 €
Montant de l'offre en € TTC	640 876,74 €	466 808,40 €
Sous-critère 2: Les moyens humains et matériels affectés au chantier	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. L'offre présentée est jugée très satisfaisante	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. L'offre présentée est jugée très satisfaisante
NOTE SUR 10 POINTS	10	10
NOTE PONDEREE A 5%	0,5	0,5

Analyse technique / Sous-critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%

	<p>BATISPORT</p> <p>Offre de base</p> <p>Après négociation</p>	<p>BATISPORT</p> <p>Variante libre n°1</p> <p>Après négociation</p>
Montant de l'offre en € Hors Taxe	534 063,95 €	389 007,00 €
Montant de l'offre en € TTC	640 876,74 €	466 808,40 €
<p>Sous-critère 3:</p> <p>La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier</p>	<p>L'entreprise a proposé une méthodologie satisfaisante portant sur les points suivants :</p> <p>Installation de chantier Accès chantier Zone de stockage</p> <p>Description des prestations à réaliser par famille et par étape de réalisation.</p> <p>Le critère environnement durable est abordé avec la gestion et la réduction des déchets de chantier.</p> <p>Le planning transmis est détaillé de manière satisfaisante et répond qualitativement aux délais et besoins du chantier</p> <p>L'offre est jugée satisfaisante</p>	<p>L'entreprise a proposé une solution alternative en présentant une nouvelle vue en plan et des plans de façade.</p> <p>Installation de chantier Accès chantier Zone de stockage</p> <p>Description des prestations à réaliser par famille et par étape de réalisation.</p> <p>Le critère environnement durable est abordé avec la gestion et la réduction des déchets de chantier.</p> <p>Le planning transmis est détaillé de manière satisfaisante et répond qualitativement aux délais et besoins du chantier</p> <p>L'offre est jugée satisfaisante</p>
NOTE SUR 10 POINTS	6	6
NOTE PONDEREE A 15%	0,9	0,9

VI/ Comparatif des offres – Critère Prix – APRES NEGOCIATION

	BATISPORT Offre de base Après négociation	BATISPORT Variante libre n°1 Après négociation
Montant de l'offre en € Hors Taxe	534 063,95 €	389 007,00 €
Montant de l'offre en € Hors Taxe	640 876,74 €	466 808,40 €
Note de l'offre Note sur 10 points	7,28	10,00
Note de l'offre Note pondérée à 40%	2,91	4,00

VII/ Comparatif des offres – Critère Prix + Critère technique – APRES NEGOCIATION

SYNTHESE - NOTE GLOBALE PRIX + TECHNIQUE	BATISPORT OFFRE DE BASE APRES NEGOCIATION	BATISPORT VARIANTE LIBRE N°1 APRES NEGOCIATION
Montant de l'offre en € Hors Taxe	534 063,95 €	389 007,00 €
Montant de l'offre en € TTC	640 876,74 €	466 808,40 €
NOTE DE L'OFFRE PRIX NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	3,15	4,00
SOUS CRITERE N° 1 : Qualité des matériaux et fournitures NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	2,40	2,40
SOUS CRITERE N° 2 : Les moyens humains et matériels affectés au chantier NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	0,50	0,50
SOUS CRITERE N° 3 : La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	0,90	0,90
SYNTHESE DES NOTES TECHNIQUES ET FINANCIERES Note sur 10 points	6,95	7,80

Suite à l'analyse des offres, il est proposé à la commission de retenir l'offre de l'entreprise BATISPORT (Variante libre n°1) pour un montant de 389 007,00 € H.T soit 466 808,40 € TTC